

## Rendez-vous d'évaluation

### Objectif de l'évaluation :

L'évaluation a pour but d'établir un premier constat du niveau de connaissances de l'élève en terme de conduite et de sécurité routière. C'est un moment privilégié du début de formation puisque il s'agit du premier contact effectif entre l'élève et le formateur. L'évaluation fait l'objet d'une discussion autour des compétences à acquérir et des moyens pédagogiques adaptés à l'élève pour atteindre les objectifs fixés.

Il ne s'agit en aucun cas d'un examen, une préparation préalable n'est donc pas nécessaire.

Tout au long de l'apprentissage, le formateur et l'élève pourront s'y référer afin de vérifier l'évolution de compétences de l'élève et se positionner au regard de la réalisation des objectifs.

### Déroulement de l'évaluation :

Ce rendez-vous se déroule dans un véhicule et avec un enseignant.

L'élève se place côté conducteur.

Il s'agit de tester ses connaissances sur le véhicule, sa compréhension des consignes données par le formateur et de noter le niveau de compétences existantes.

L'enseignant pose à l'élève des questions simples et note ses réponses sur une fiche d'évaluation. Des exercices pratiques de base seront aussi à réaliser.

Le résultat obtenu permet d'établir un prévisionnel de leçons de conduite nécessaire pour l'acquisition de tous les objectifs déterminés par le REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne).

### Informations complémentaires :

Si l'élève est mineur, la présence d'un représentant légal est obligatoire.

L'élève est libre d'accepter ou de refuser le volume d'heures proposé.

L'établissement se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'inscription dans le cas où il se trouverait dans l'incapacité de répondre à la demande du client ou en raison du non respect de la réglementation.